

Communiqué FO – CGT - CFTC

Le Directeur de l'Etablissement national des invalides de la marine a annoncé le 20 octobre 2008 la délocalisation du site parisien de l'Etablissement au plus tard le 31 mars 2010.

Le personnel de l'ENIM

s'insurge

contre cette décision prise sans concertation et sans prise en compte des conséquences désastreuses qu'elle entraîne tant pour le régime social des marins que pour les agents.

Les raisons qui s'opposent à cette délocalisation sont multiples et conduisent à la remise en cause des fondements du régime, voire à sa disparition.

Ø Refus de la fragilisation du régime

Suite à l'audit de modernisation et à ses recommandations, l'ENIM a poursuivi et entrepris des chantiers ambitieux qui touchent à l'ensemble de ses compétences (maladie, vieillesse, ressources, déclaration des services de marins et classement catégoriel). La poursuite de ces chantiers sans le personnel compétent fragilisera le régime et pourra l'entraîner à sa perte.

Ø Refus de la perte de compétence

Il a déjà été constaté lors des précédentes délocalisations que seulement 10% des agents acceptent de suivre leur poste. Les métiers de la sécurité sociale exigent des connaissances approfondies et des compétences qui ne peuvent s'acquérir et se transmettre dans un délai aussi court. L'absence du personnel compétent pour la transmission de ce savoir fragilisera très fortement le service rendu aux marins.

Ø Refus du démantèlement du monde maritime

L'immeuble de la Place de Fontenoy, site actuel de l'ENIM, héberge des administrations liées au monde maritime, cela facilite et optimise la mise en œuvre et la réalisation des missions qui leur sont confiées. De plus, la proximité avec de très nombreux partenaires du monde maritime, notamment au niveau national, justifie le maintien de l'implantation actuelle de l'ENIM, 3 Place de Fontenoy, symbole du monde maritime.

Ø Refus du mépris constaté à l'égard du personnel.

Le personnel n'admet pas d'être déplacé de façon autoritaire. Ce personnel attaché au milieu maritime et en poste depuis de très longues années (trois décennies pour beaucoup) est accablé par cette décision prise sans concertation avec les partenaires sociaux et les instances consultatives de l'Etablissement. En outre, leur vie sociale et familiale sera remise en cause si les conjoints ne peuvent pas suivre faute de retrouver un emploi.

Ø Refus du principe de la délocalisation

Le refus de la délocalisation du site parisien ne tient en rien à sa localisation (La Rochelle). De même, nous ne remettons pas en cause le principe de solidarité entre les régions que l'aménagement du territoire doit prendre en charge. Toutefois, nous estimons que l'Etablissement y a déjà largement contribué. En effet, l'ENIM dispose déjà de plusieurs sites en province (Saint-Malo, Lorient, Paimpol, Bordeaux) délocalisés pour les mêmes motifs..

Pour toutes ces raisons, le personnel de l'ENIM s'oppose à cette délocalisation et à la destruction programmée du régime spécial des marins et poursuit sa mobilisation.



Le personnel de l'ENIM, le régime de sécurité sociale des marins, du site de Fontenoy s'est mobilisé lundi 17 novembre contre l'annonce de la délocalisation du siège parisien à La Rochelle et va poursuivre son action.